

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2004

L'An Deux Mille Quatre, le 17 Février

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 17 Février 2004, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Robert RAYNAL

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Laure SUDRE, Christian BONZI, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Frédéric ESQUEVIN, Josette BES, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Laurence PUJOL, Jean CAYRE, Josian VAYRE, André BAUP, Joëlle FRANQUES, Jean-Philippe ROQUES, Doris HUCHEDÉ, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Eliane CARLES, Claude RAMON, Élisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Sarah LAURENS, Patrice MANGIONE

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Pierre FERRIÈRES (Pouvoir à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Madame Gisèle DEDIEU), Geneviève PARMENTIER (Pouvoir à Madame Laurence PUJOL), Louis BARRET (Pouvoir à Monsieur Jean CAYRE), Dominique BILLET (Pouvoir à Nicole ENGEL), Maryse BERTRAND (Pouvoir à Madame Éliane CARLES), Michel DELPOUX (Pouvoir à Monsieur Marcel CASSAGNES), Viviane COMBES (Pouvoir à Monsieur Pierre CRESPO), Thierry ASTOULS (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON), Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE), Jean-Louis MATHIEU (Pouvoir à Madame Sarah LAURENS), Michel TRÉBOSC

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara BARBEY, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Patrick TRANIER, Brigitte CARRÈRE-DEFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Nicole CABASSOT, Francis CANOVAS

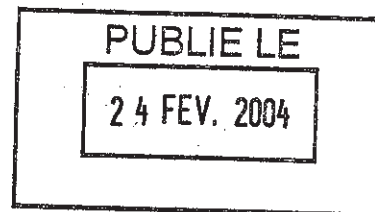
39 Délégués Communautaires ont pris part aux délibérations du présent Conseil.

N° 1/ 15 - 2004 : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

Pilote : Direction Générale des services

Autres services concernés : Finances

Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,



Les Statuts initiaux de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois mentionnaient la compétence assainissement au titre des compétences facultatives, afin conformément à un choix politique, d'en scinder l'exercice pour intercommunaliser le transport et le traitement des eaux usées des systèmes d'assainissements collectifs, et de laisser aux communes l'exercice de la compétence en matière de collecte et de système d'assainissement autonome.

Ce choix a nécessité le lancement d'une étude pour permettre d'une part de déterminer le contenu des réseaux de transports en définissant les réseaux structurants du territoire, et d'autre part de rassembler et d'analyser les éléments financiers nécessaires au calcul d'une redevance communautaire, et à l'élaboration d'un budget annexe assainissement.

C'est pourquoi par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2003, confirmée par les Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, et validée par arrêté préfectoral du 7 juillet 2003, la compétence assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a été restreinte aux études relatives aux stations d'épuration et aux réseaux de transports.

Aujourd'hui les travaux de la Commission assainissement, et du Bureau d'études Jean-Raphaël Bert Consultant, ont permis de dégager les éléments nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement en matière de transport et de traitement des eaux usées des systèmes d'assainissement collectif par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en définissant notamment le contenu des réseaux de transports comme les réseaux structurants du territoire, correspondants aux « réseaux à créer et/ou existants pour permettre l'abandon des stations d'épuration, depuis le site de cette ancienne station jusqu'à la station sur laquelle a lieu le traitement. »

Je vous demande donc d'approuver le transfert de la compétence assainissement en matière de transport et de traitement des eaux usées des systèmes d'assainissement collectif à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, selon la procédure de transfert de compétences facultatives telles qu'elles découlent de l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales disposant sur le transfert de compétences facultatives à un EPCI par ses Communes membres.

Vu l'article L.5211-5 du Code général des collectivités territoriales, disposant sur les règles de majorité pour la création d'un EPCI, et auquel renvoie l'article L. 5211-17 du même Code.

Vu l'Arrêté Préfectoral du 7 Juillet 2003 portant réduction de la compétence assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

↳ **Sollicite** le transfert de la compétence assainissement en matière de transport et de traitement des eaux usées des systèmes d'assainissement collectif à compter du 1^{er} Mai 2004 à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

↳ **Demande** aux Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de se prononcer conjointement sur ce transfert de compétence selon la règle de majorité prévue pour la création d'un EPCI, et telle qu'elle résulte de l'article L.5211-5 du Code général des collectivités territoriales.

↳ **Dit** que les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois seront modifiés dans ces termes :

La mention actuelle des statuts prévoyant à l'article :

3-1 Assainissement : Traitement des eaux usées :
Etudes relatives aux stations d'épuration et aux réseaux de transports.

Sera remplacée par la mention suivante :

Article 3-1 Assainissement : Traitement des eaux usées :
Les stations de traitement collectif des eaux usées, et les réseaux structurants.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel Malaterre-Fourès".

Reçu le

23 FEV. 2004

PREFECTURE DU TARN